



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>33821</b>	De <b>Mme Caroline Fiat</b> ( La France insoumise - Meurthe-et-Moselle )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> > professions de santé	<b>Tête d'analyse</b> >Distribution d'équipements de protection individuelle	<b>Analyse</b> > Distribution d'équipements de protection individuelle.
Question publiée au JO le : <b>10/11/2020</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Caroline Fiat interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la distribution d'équipements de protection individuelle pour les professionnels des secteurs sanitaire et médico-social. Le Gouvernement a mis fin à la distribution gratuite de masques issus de stocks de l'État dès le 5 octobre 2020. Pour les médecins, infirmiers, pharmaciens, psychologues, sages-femmes ou encore personnels des opérateurs funéraires, les frais sont désormais intégralement à leur charge et alors même que le prix des équipements a connu de fortes fluctuations. Les professionnels de santé, qui font tenir le pays debout depuis près de 6 mois, se voient ainsi infliger un coût supplémentaire. Elle demande au Gouvernement s'il entend revenir sur cette disposition alors que l'on est au cœur de la 2<sup>nd</sup>e vague de l'épidémie de covid-19.